



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUELIICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITE

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 283/08/2026

A L'ENTREPRISE SIARSEJO Sarl.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la construction d'un pont (dalot) sur la rivière Misamba, conclu avec le Secteur de Luilu, pour un montant total hors taxe dollars américains cinq cent dix mille cent dix-huit, septante-neuf centimes (USD 510 118,79) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars amér: cains trois mille cinq cent septante, quatre-vingt-trois centimes (USD 3 570,83), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 28/08/2026

Directeur Administratif et Financier



Mr. Claude KATUMBWE MBAYI
Directeur Général

0000283